



Aytré, le mardi 24 décembre 2024

DÉCISION DU MAIRE
N° 78 / 2024

Émetteur :
Pôle Commande publique
05 46 30 19 19
mp.juridique@aytre.fr

Affaire suivie par :
Mélanie Ardement

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22
VU le code de la commande publique, notamment son article R2122-8
VU la délibération n°3 du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire
CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché pour l'exécution graphique bimestrielle du magazine municipal
CONSIDÉRANT que l'offre présentée par la société EURL Veronique Russeil (LA PETITE BOITE) s'est révélée l'offre économiquement la plus avantageuse

Le Maire DÉCIDE :

Article I.

D'ABROGER ET REMPLACER LA DECISION 55/2024 en ce qui concerne le montant de commandes annuel conformément à la lettre de consultation du marché

DE CONCLURE avec la société EURL VERONIQUE RUSSEIL (LA PETITE BOITE) un marché pour l'exécution graphique bimestrielle du magazine municipal pour une période de 1 an renouvelable 2 fois pour un montant de commande annuel à hauteur de 6120 euros HT

Article II.

Madame La directrice générale des services et Monsieur le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article III. Contester une décision

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.


Tony Loisel
Maire

Ville d'Aytré
Place des Charmilles, BP 30 102, 17442 AYTRÉ CEDEX
05 46 30 19 19 - information@aytre.fr
aytre.fr